

Neuberger Berman Climate Innovation Fund

Le Compartiment est classé comme un produit financier appartenant à l'article 8 aux fins du SFDR.

Dans le cadre du processus d'investissement, l'équipe d'investissement promeut une variété de caractéristiques environnementales et sociales, comme détaillée ci-dessous. Ces caractéristiques environnementales et sociales sont promues à l'aide du Quotient ESG de NB. Le Quotient ESG de NB repose sur le concept des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance financièrement importants spécifiques à un secteur et génère une notation ESG globale pour les émetteurs en les évaluant selon certains indicateurs ESG.

Résumé

Sans objectif d'investissement durable	Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable. Toutefois, le Compartiment s'engage à détenir au minimum 50 % d'investissements durables.
Caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment	Les caractéristiques environnementales et sociales suivantes sont promues, si applicables pour le secteur et la société spécifiques, dans le cadre de la notation du Quotient ESG de NB : Caractéristiques environnementales : risques climatiques ; émissions de GES ; qualité de l'air ; biodiversité et utilisation des terres ; gestion de l'eau ; gestion de l'énergie ; gestion des déchets ; économie de carburant ; opportunités dans les technologies propres ; gestion du cycle de vie des produits et approvisionnement en matières premières. Le Compartiment s'engage à atteindre un objectif zéro émission nette. Caractéristiques sociales : sécurité opérationnelle et préparation aux situations d'urgence ; accès à la finance ; accès aux soins de santé ; relations communautaires ; confidentialité et sécurité des données ; santé et nutrition ; transparence des prix ; santé et sécurité ; développement du capital humain ; gestion du travail ; inclusivité professionnelle ; éthique commerciale ; sécurité, qualité et conformité des produits ; gestion des risques systémiques ; gestion de l'environnement juridique et réglementaire ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; approvisionnement controversé et sécurité chimique.
Stratégie d'investissement	Le Compartiment cherche à obtenir une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille de titres de participation mondiaux émis par des sociétés qui sont présentes dans le secteur des technologies et/ou des activités liées à l'innovation climatique ou qui en tirent des bénéfices. Le Compartiment cherchera à réaliser son objectif en investissant principalement dans des titres de participation inscrits à la cote ou négociés sur des Marchés reconnus du monde entier (qui peuvent comprendre des Pays émergents) et émis par des sociétés de toutes capitalisations boursières et de tous secteurs d'activité. Le Compartiment peut investir dans des sociétés de toute capitalisation boursière. <u>Évaluation des pratiques de bonne gouvernance</u> Les facteurs de gouvernance suivis par l'équipe d'investissement peuvent inclure : (i) alignement des rémunérations et des incitations ; (ii) droits des actionnaires ; (iii) structure du capital et investissement ; (iv) composition du conseil d'administration ; et (v) communication transparente et contrôles internes.
Proportion d'investissements	Le Compartiment vise à détenir directement au minimum 80 % d'investissements en adéquation avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Le Compartiment s'engage à détenir au minimum 50 % d'investissements durables.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	L'équipe d'investissement prend en compte divers indicateurs de durabilité pour mesurer les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment, et notamment : I. le Quotient ESG de NB ; II. Valeur climatique à risque (« CVaR ») ; et III. Critères d'exclusion et politiques d'investissement.
Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales	L'équipe d'investissement assurera le suivi et produira un rapport sur la performance des indicateurs de durabilité ci-dessus. Ces indicateurs de durabilité seront utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment et seront inclus dans le rapport périodique obligatoire du Compartiment.
Sources et traitement des données	Les données ESG ou les données analytiques proviennent d'outils d'investissement propriétaires et de recherches internes (qui intègrent la pensée critique et le discernement humain dans le processus) ainsi que de multiples ensembles de données, notamment des organisations financières internationales, des prestataires de données externes, des divulgations directes des entreprises, des divulgations indirectes des entreprises, des agences de développement et des prestataires de recherche spécialisés.
Limites aux méthodes et aux données	Les limites de la méthodologie et des données peuvent inclure, sans s'y limiter : le manque de normalisation des méthodologies des prestataires de données ; des normes de reporting d'entreprise incomplètes et des écarts avec les données ESG d'entreprise fournies par les prestataires ; des incohérences dans les méthodes des prestataires pour le reporting des données ESG et la divulgation utilisée pour dériver des mesures tierces ; des incohérences dans les hiérarchies d'entreprise et les identifiants d'entité peuvent entraîner des divergences dans l'attribution et la cartographie des ensembles de données ESG aux titres par les fournisseurs de données ; une faible couverture des sociétés sur certains indicateurs et classes d'actifs, en particulier dans les sociétés privées et les sociétés situées dans les marchés émergents ; des divergences dans la qualité des données et la couverture des Marchés privés (dette et actions) ; certains ensembles de données peuvent être publiés avec un décalage important ; et certaines des données tierces disponibles sont calculées sur la base de données indirectes ou d'estimations de données. Neuberger Berman est convaincu que pour ses produits financiers, classés comme relevant de l'article 8 ou l'article 9 du SFDR, ces limitations n'affectent pas la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales ou la réalisation de l'objectif d'investissement durable à laquelle le produit financier concerné s'est engagé.
Diligence raisonnable	Avant de réaliser des investissements, Neuberger Berman effectuera une due diligence raisonnable et appropriée sur la foi des faits applicables à chaque investissement.
Politiques d'engagement	L'engagement est une composante importante du processus d'investissement du Compartiment.
Indice de référence désigné	S.O.

Dernière mise à jour : 1^{er} juillet 2025